



La Section Sportive Scolaire Équitation Collège Louis Pasteur de Saint Lô

Les objectifs

Le premier objectif de la Section Sportive Scolaire Équitation est de favoriser la réussite scolaire par la motivation et la confiance en soi. C'est aussi le moyen de découvrir la diversité des emplois de cadres dans la filière équine et de se donner l'ambition de la poursuite d'études permettant d'y accéder.

Le dispositif

La Section est ouverte aux cavaliers ayant un niveau d'équitation équivalent aux Galops 2 ou 3. Ils montent à poney ou à cheval 2 fois 1h30 par semaine durant l'année scolaire, inclus dans leur emploi du temps (soit 54 séances). La participation financière des familles est de 550 € pour l'année (payable mensuellement). À ces séances de pratique s'ajoutent des séances théoriques pour préparer le passage de Galops ainsi que des séquences de « découverte de la filière équine » destinées à l'acquisition de connaissances générales liées au cheval et à son environnement économique et culturel. La section sportive fonctionne conjointement entre le collège Pasteur et le Lycée Le Verrier.

Les cours sont assurés par un Instructeur d'équitation (DES JEPS) et un Moniteur d'équitation (BP JEPS). La coordination pédagogique est assurée par un professeur du collège.

Lieu de pratique

Les élèves se rendent au Pôle hippique de Saint Lô en transport collectif pris en charge par celui-ci. Les familles récupèrent leur enfant au Pôle hippique à l'issue du cours si celui-ci se termine à 18h00.



Le recrutement

Le recrutement commence dès la phase de dépôt de la « Fiche de Candidature » (en fonction des places disponibles pour les seuls élèves titulaires du niveau 2/3).

À l'issue de la séance de détection, une commission de recrutement traite les candidatures pour l'admission à la rentrée 2020. Elle est composée du Chef d'établissement, de l'Instructeur et du Moniteur. **Les critères sont : la motivation, le dossier scolaire et le niveau sportif.**

Pour cette année, la séance de détection se tiendra le Vendredi 3 Avril 2020 de 16h à 18h au Pôle hippique de Saint-Lô.

Le dépôt des candidatures

La demande (ci-contre) est à retourner au collège Pasteur **avant le Vendredi 13 mars 2020**, délai de rigueur. (Pour les élèves hors secteur, prière de prendre contact, en parallèle, avec le Directeur de l'école primaire qui formalisera la demande de dérogation via la fiche de liaison).

Une convocation pour le test de détection sera alors adressée à la famille des élèves retenus à l'issue de la phase d'inscription (vérification de la conformité des dossiers).

Les conditions requises

- Être en CM2 dans une école du secteur du collège Pasteur, ou être scolarisé au collège Pasteur, ou faire une demande de dérogation (document à demander au chef d'établissement où est actuellement scolarisé votre enfant) pour être scolarisé au collège Pasteur l'an prochain (attention, il n'y a pas d'internat au collège Pasteur).
- Fournir, par un médecin du sport (la liste des médecins agréés sera fournie par le collège), un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation.
- S'engager à prendre dès la rentrée scolaire une licence fédérale (montant 25 € pour 2020) et à s'inscrire à l'Association Sportive du collège (UNSS, montant 12 € pour 2020).



FICHE DE CANDIDATURE – SECTION SPORTIVE ÉQUITATION DU COLLÈGE PASTEUR

(à renvoyer au collège Pasteur avant le 13/03/2020 en joignant les bulletins de l'année en cours)

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Date de naissance :

Scolarité actuelle (classe et établissement) :

.....

Nombre d'années de pratique de l'équitation :

Niveau de Galop ou équivalent :

Si pratiquant actuellement :

• Nom du club :

• N° d'adhérent fédéral :

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus, l'autorise à faire acte de candidature et à participer aux activités de la section sportive équitation du collège Pasteur.

Fait à, le

Signature :

Contact :

- Etablissement : Collège Louis Pasteur
- Adresse : 21, rue Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 204
- CP – Ville : 50004 SAINT LÔ cedex
- Téléphone : 02 33 72 55 90
- Mèl : ce.0500095g@ac-caen.fr



Les élèves doivent être admis en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème.

Dans l'immédiat, les élèves intéressés par la Section Sportive Equitation doivent :

REEMPLIR une fiche de candidature qui sera signée par :

- Les parents
- Le principal du collège d'origine ou le directeur d'école.

RENOYER AU COLLEGE AVANT LE VENREDI 13 MARS 2020

- Cette fiche de candidature
- Une copie du dernier galop obtenu

PRESELECTION OBLIGATOIRE :
Vendredi 3 Avril 2020
au Pôle Hippique à partir de 16h.
(Apporter équipement)
Chemin de la Madeleine 50 000 SAINT-LÔ



Le Pôle Hippique de Saint-Lô est site d'excellence sportive, il accueille la section sportive « Equitation » du Collège Louis PASTEUR de Saint-Lô



Le Pôle Hippique met tout en oeuvre pour vous offrir les meilleures conditions de réussite, aussi bien scolaires que sportives.

- une formation d'excellence
- un encadrement sportif individualisé
- un emploi du temps adapté
- un programme d'animation varié

